La garantie d'être assuré simplement avec ÖKK.

Les assurances de base et complémentaires

Grüazi, Bun di, Buongiorno, Bonjour

Votre santé vous tient à cœur? A nous aussi. C'est pourquoi nous vous proposons un vaste choix de couvertures d'assurance parfaitement adaptées à vos besoins personnels. Choisissez parmi nos diverses assurances complémentaires et complétez votre assurance de base de manière optimale.

Vous souhaitez avoir le libre choix de la division hospitalière? Vous attachez de l'importance aux aides financières dans le domaine de la prévention de la santé? La médecine alternative est importante pour vous ou vous souhaitez une participation aux coûts des verres de lunettes? Ensemble, nous trouverons la solution d'assurance adaptée à votre situation actuelle et future – en toute simplicité.

Nous vous conseillons volontiers pour vous aider à faire les bons choix pour votre santé. Pour ce faire, nous sommes à votre disposition dans toute la Suisse – en personne dans nos agences, par téléphone et sous forme numérique sur oekk.ch.

Découvrez notre service clients exceptionnel et laissez-vous convaincre. Nous nous réjouissons de vous accompagner avec notre esprit grison.

Simon Neuner
CEO

Voici pourquoi vous êtes entre de bonnes mains chez ÖKK:

Assurance personnelle, proche et claire

Nous parlons le même langage. Nous réceptionnons personnellement vos demandes et les traitons rapidement. Profitez de notre service simple et pratique.

Nous sommes toujours là pour vous

Profitez d'un conseil médical gratuit avec notre partenaire Medgate (0844 655 655) ou la centrale d'alarme ÖKK (+41 41 210 44 88) pour les urgences à l'étranger.

Remboursements rapides et simples

Avec nous, inutile d'attendre longtemps: nous vous remboursons rapidement les prestations payées. Vous avez notre parole.

myÖKK – simple, rapide et clair

Avec l'app myÖKK, vous avez toujours accès à vos données d'assurance, pouvez envoyer vos factures et vos justificatifs ainsi que modifier vous-même vos données.

→ oekk.ch/myoekk

La base obligatoire

Les personnes domiciliées en Suisse ont besoin d'une **assurance de base**. Les prestations assurées sont définies dans la loi suisse sur l'assurance-maladie (LAMal) et sont identiques pour toutes les assurances-maladie. Vous bénéficiez ainsi d'une protection contre les conséquences financières d'une maladie, d'un accident et de la maternité. L'assurance de base classique ÖKK BASE vous offre le libre choix du médecin. Vous pouvez également choisir entre quatre autres modèles d'assurance de base (CASAMED) et économiser des primes.

Calculez votre prime en ligne en toute simplicité grâce au calculateur des primes:
⟶ oekk.ch/calculateur-primes

Les modèles CASAMED vous permettent d'économiser des primes

ÖKK BASE

Vous souhaitez choisir librement, au cas par cas, par quel médecin vous faire soigner et, si nécessaire, vous adresser directement et en toute simplicité à des spécialistes? Dans ce cas, le modèle d'assurance ÖKK BASE est exactement ce qu'il vous faut.

→ oekk.ch/base

ÖKK CASAMED SELECT

Les horaires d'ouverture de votre cabinet médical ne sont pas pratiques pour vous ou vous avez une pharmacie partenaire de ÖKK juste à côté de chez vous? Avec ÖKK CASAMED SELECT, vous décidez librement, au cas par cas, si vous souhaitez vous adresser en premier lieu à Medgate par téléphone, saisir vos symptômes dans la Medgate App ou vous rendre dans l'une de nos pharmacies partenaires. Si nécessaire, le médecin de Medgate ou votre pharmacie vous oriente vers un spécialiste ou un hôpital.

→ oekk.ch/select

ÖKK CASAMED 24

Vous êtes souvent en déplacement ou il est plus facile pour vous de décrire vos symptômes par téléphone? Vous aimeriez avoir un médecin à votre disposition 24 heures sur 24? Dans ce cas, vous devriez opter pour ÖKK CASAMED 24. Dans ce modèle, vous appelez en premier lieu le centre de télémédecine Medgate ou saisissez vos symptômes dans la Medgate App. Le spécialiste de Medgate vous fournit des conseils et définit avec vous les étapes suivantes. L'équipe médicale de Medgate, dont des pédiatres font également partie, est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

→ oekk.ch/casamed24

ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE

Si vous faites confiance depuis des années au même spécialiste et que vous appréciez la relation personnelle avec lui, ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE est la solution qui vous convient le mieux. Dans ce modèle, votre premier interlocuteur pour les questions liées à la santé est toujours votre médecin de famille. Celui-ci peut vous orienter facilement vers des spécialistes, des thérapeutes ou un hôpital si nécessaire.

→ oekk.ch/medecin-de-famille

ÖKK CASAMED HMO

Dans le modèle d'assurance de base ÖKK CASAMED HMO, votre premier interlocuteur pour les questions relatives à la santé est votre cabinet de groupe HMO. Vous y trouverez des médecins ainsi que différents spécialistes et thérapeutes sous un même toit. Si un traitement plus approfondi devait s'avérer nécessaire, votre médecin vous oriente immédiatement et facilement vers un spécialiste ou un hôpital.

→ oekk.ch/hmo

Tous les modèles CASAMED sont soumis aux conditions suivantes:

Si vous choisissez l'un des modèles CASAMED, il est important que vous vous adressiez au premier interlocuteur convenu. En cas d'urgence ainsi que pour les traitements chez le gynécologue, le pédiatre ou l'ophtalmologue, vous pouvez bien entendu vous adresser directement à un spécialiste. Vous pouvez modifier votre assurance de base à la fin de chaque année. Contactez-nous ou modifiez vous-même votre modèle d'assurance de base en toute simplicité via myÖKK.

Economiser
Assurance de base

Adapter le modèle d'assurance

Une différence subtile qui permet d'économiser des primes: contrairement au modèle d'assurance de base classique ÖKK BASE, votre premier interlocuteur pour les questions liées à la santé dans les modèles d'assurance de base CASAMED est toujours votre médecin de famille, une pharmacie partenaire de ÖKK, le service de télémédecine ou un cabinet de groupe HMO. Si vous optez pour un modèle CASAMED, vous payez des primes plus basses que dans l'assurance de base classique.

→ oekk.ch/casamed

Augmenter la franchise

La franchise représente, outre la quote-part, le montant de la participation de chaque personne assurée aux frais de santé. En augmentant votre franchise, vous économisez chaque mois sur vos primes. Une modification de la franchise n'est possible qu'en début d'année civile.

Les adultes peuvent choisir l'une des franchises suivantes: 300 francs, 500 francs, 1'000 francs, 1'500 francs, 2'000 francs, 2'500 francs

Pour les enfants, ÖKK propose les franchises suivantes: 0 franc, 200 francs, 400 francs, 600 francs.

Calculez ici votre potentiel d'économie:

→ oekk.ch/calculateur-franchise

Exclure la couverture des accidents

S'assurer deux fois contre les accidents est inutile. Si vous travaillez au moins huit heures par semaine chez le même employeur, vous êtes déjà protégé-e contre les conséquences financières d'un accident. Vous pouvez donc exclure la couverture des accidents de votre assurance de base – en toute simplicité dans le portail clients myÖKK ou au moyen du formulaire de contact. Il en va de même si vous exercez une activité lucrative indépendante et que vous avez souscrit une assurance-accidents facultative.

→ oekk.ch/assurance-accidents

Régler les factures de primes à l'avance

Si vous payez vos primes sur une base semestrielle ou annuelle plutôt que chaque mois, vous réduisez votre charge de travail mais aussi la nôtre. En contrepartie, vous bénéficiez d'un escompte:

- Paiement annuel: 1%
- Paiement semestriel: 0,5%

→ oekk.ch/economiser

De précieux compléments

Si l'assurance de base ne couvre pas tout ce que vous attendez de votre assurance-maladie, les **assurances complémentaires** apportent un complément précieux. Avec le module de base ÖKK START, nous vous offrons une base simple pour composer votre solution d'assurance individuelle. Parmi les différents modules d'assurance proposés, choisissez les assurances complémentaires qui couvrent vos besoins personnels.

Calculez votre prime directement en ligne:
⟶ oekk.ch/calculateur-primes

La base pour les compléments

Jetez les bases d'une couverture d'assurance parfaite: **ÖKK START** vous permet de combler les lacunes de couverture de l'assurance de base et de la compléter par des prestations complémentaires importantes. En outre, le module offre une base solide pour d'autres assurances complémentaires de ÖKK, qui peuvent être combinées selon vos besoins.
⟶ oekk.ch/start

Vos avantages

- Libre choix d'un hôpital, d'une clinique de réadaptation ou psychiatrique en division commune (hôpital répertorié ou conventionné) dans toute la Suisse
- Soins médicaux d'urgence dans le monde entier
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement
- Contributions aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact
- Contributions aux frais des traitements d'orthodontie (jusqu'à 25 ans)

Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK START? Découvrez-le dans la vidéo.

Le libre choix à l'hôpital

Organisez votre séjour à l'hôpital en fonction de vos besoins.
ÖKK HÔPITAL vous offre confort et intimité dès la première nuit.
Selon le modèle d'assurance, vous disposez du libre choix de l'hôpital, de la division et du médecin. Condition: **ÖKK START**. ⟶ oekk.ch/hopital

ÖKK HÔPITAL FLEX MINI

Restez flexible: vous choisissez entre la division commune et la division demi-privée avec un peu plus de confort, et ce seulement au moment de votre admission à l'hôpital. Moyennant une participation aux coûts de 35% (au maximum 4'500 francs par an), vous pouvez séjourner en division demi-privée et/ou vous faire soigner par un médecin-chef.

Vos avantages

- Choix flexible de la division lors de votre admission à l'hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger (commune ou demi-privée avec participation aux coûts)
- Libre choix du médecin en division demi-privée en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue

ÖKK HÔPITAL FLEX

Décidez, au moment de votre admission à l'hôpital, si vous désirez séjourner en division commune, demi-privée ou privée. Moyennant une participation aux coûts de 15% (demi-privée, au maximum 1'500 francs par an) ou de 25% (privée, au maximum 4'500 francs par an), vous pouvez choisir librement la division hospitalière et/ou, si vous le souhaitez, vous faire soigner par des médecins cadres.

Vos avantages

- Libre choix de la division lors de votre admission à l'hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger (commune, demi-privée ou privée avec participation aux coûts en division demi-privée et privée)
- Libre choix du médecin en division privée et demi-privée en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence

Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK HÖPITAL?
Découvrez-le dans la vidéo.

ÖKK HÔPITAL PRIVÉE

Rendez votre séjour à l'hôpital aussi agréable que possible et assurez-vous pour la division privée d'un hôpital dans toute la Suisse. Vous bénéficiez d'un haut niveau de confort et d'intimité et êtes pris-e en charge par le médecin-chef si vous le souhaitez.

Vos avantages

- Division privée d'un hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger
- Remboursement de 200 ou de 400 francs par jour si vous vous faites soigner en division demi-privée ou commune
- Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence

ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE

La solution confortable pour les séjours hospitaliers: avec ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE, vous êtes assuré-e en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse. Vous séjournez dans une chambre à deux lits au maximum et bénéficiez d'une prise en charge par le médecin-chef si vous le souhaitez.

Vos avantages

- Division demi-privée d'un hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger
- Remboursement de 300 francs par jour si vous vous faites soigner en division commune
- Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence

ÖKK HÔPITAL MONDE

Lors de séjours à l'étranger, il est particulièrement important d'avoir pris les précautions nécessaires en cas d'hospitalisation. Avec ÖKK HÔPITAL MONDE, vous êtes assuré-e pour la division privée d'un hôpital, à tout moment et en tout lieu. Vous avez le libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier et bénéficiez d'un haut niveau de confort et d'intimité.

Vos avantages

- Division privée dans le monde entier
- Remboursement de 200 ou de 400 francs par jour si vous vous faites soigner en division demi-privée ou commune d'un hôpital en Suisse
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence

ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS

On n'est jamais à l'abri d'un accident, même en voyage.
ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS vous garantit, en cas d'accident, l'accès à la division privée d'un hôpital dans le monde entier.

Vos avantages

- En cas d'accident, division privée d'un hôpital dans le monde entier
- Les suites d'accident sont traitées en division privée en Suisse
- En cas d'urgence, libre choix du médecin et de l'hôpital ainsi que contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement

→ oekk.ch/privee-accidents

Une sécurité accrue grâce au second avis médical

Parfois, on a besoin d'une seconde opinion. En particulier lorsque vous devez prendre des décisions concernant votre santé. Si vous êtes au bénéfice d'une assurance auprès de ÖKK, vous pouvez obtenir à tout moment une évaluation médicale par téléphone auprès de notre partenaire Medgate. Si vous avez souscrit chez nous une assurance complémentaire d'hospitalisation ou une assurance-accidents privée, nous prenons également à notre charge les frais d'un second avis médical fourni par écrit via la plateforme meinezweitmeinung.ch. ⟶ oekk.ch/second-avis

Second avis via Medgate ou meinezweitmeinung.ch

Vous êtes sur le point de prendre une décision importante concernant votre santé et vous souhaitez avoir un second avis? Tous les personnes assurées chez ÖKK peuvent à tout moment obtenir des conseils médicaux gratuits au numéro 0844 655 655. Si vous êtes au bénéfice de l'un des produits suivants chez ÖKK, vous pouvez en outre demander gratuitement un second avis médical avant une intervention prévue sur la plateforme indépendante meinezweitmeinung.ch.

- **ÖKK HÔPITAL FLEX MINI**, **FLEX**, **DEMI-PRIVÉE**, **PRIVÉE** ou **MONDE**
- **ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS**
- **ÖKK FAMILY FLEX**
- **ÖKK COMBI FLEX, DEMI-PRIVÉE**, **PRIVÉE** ou **MONDE**
- **ÖKK PRIVÉE ACCIDENTS**

Vous obtenez le second avis médical par écrit dans les dix jours ainsi que les réponses à vos questions.

Votre prévention en matière de santé

Vous prenez soin de votre santé, faites du sport ou voulez vous y mettre? Nous aimerions récompenser vos efforts. Avec **ÖKK PRÉVENTION**, vous profitez chaque année d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 francs. Condition: **ÖKK START**. ⟶ oekk.ch/prevention

Vos avantages

- Contribution aux frais de l'abonnement de fitness et de natation, de l'adhésion à un club de sport et des conseils en diététique
- Vous profitez du BikeBonus et du NordicBonus sans frais supplémentaires (voir p. 24)
- Participation aux coûts des check-up médicaux et examens gynécologiques préventifs

Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK PRÉVENTION?
Découvrez-le dans la vidéo.

800 francs pour votre santé

ÖKK soutient les amateurs de vélo et de ski de fond.
Profitez de notre BikeBonus et NordicBonus – et nous vous remboursons la moitié des coûts.

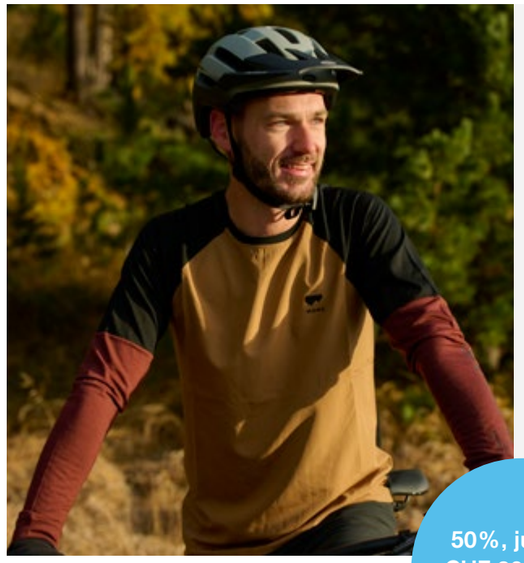

BikeBonus

Avec le BikeBonus, vous vous déplacez en toute sécurité. Équipement de protection, cours de conduite, analyse de la position assise ou service vélo: ÖKK prend en charge la moitié des coûts.

Vous avez tout ce qu'il vous faut pour monter en selle?

→ oekk.ch/bikebonus

50%, jusqu'à CHF 300.– par année civile

NordicBonus

ÖKK soutient les amateurs de ski nordique et rembourse 50% du forfait ou des cours de ski de fond.

Vous avez besoin d'un coup de pouce?

→ oekk.ch/nordicbonus

Votre décompte de prestations pourrait se présenter comme suit:

	Vos dépenses	Vous recevez
Check-up médical 90%, jusqu'à CHF 300.–	CHF 400.–	CHF 300.–
Adhésion à un club, cours de sport 100%, jusqu'à CHF 100.–	CHF 300.–	CHF 100.–
Abonnement fitness et piscine, diagnostic de performance 50%, jusqu'à CHF 300.–	CHF 200.–	CHF 100.–
BikeBonus Service vélo, casque, cours de technique de conduite, bike fitting, éclairage, etc. **NordicBonus** Forfait et cours de ski de fond 50%, jusqu'à CHF 300.–	CHF 600.–	CHF 300.–
Prestations couvertes par ÖKK PRÉVENTION Jusqu'à CHF 800.– par an au total		CHF 800.–

*Lors de la conclusion des deux assurances complémentaires START ÖKK et ÖKK PRÉVENTION, vous profitez automatiquement du BikeBonus et du NordicBonus.

L’assurance complémentaire pour la médecine alternative et les lunettes

Si vous appréciez les alternatives: **ÖKK NATURE** ne participe pas seulement aux coûts de divers traitements et remèdes de la médecine alternative et complémentaire. Avec les modules ÖKK NATURE MIDI et ÖKK NATURE PLUS, vous bénéficiez également de contributions pour les verres de lunettes, les lentilles de contact et les corrections de la vue au laser. L’assurance complémentaire se décline en trois variantes. Condition: **ÖKK START** ⟶ oekk.ch/nature

ÖKK NATURE MINI

ÖKK NATURE MINI couvre diverses méthodes thérapeutiques reconnues de la médecine alternative et complémentaire, comme l’acupuncture, l’homéopathie et la kinésiologie par exemple.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus (jusqu’à 1’000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu’à 2’300 francs par an)

ÖKK NATURE MIDI

Outre diverses méthodes thérapeutiques de médecine alternative, telles que l’acupuncture, l’homéopathie et la kinésiologie, avec ÖKK NATURE MIDI, nous participons également aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus (jusqu’à 5’000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 50% aux frais d’autres traitements de médecine alternative dispensés par des personnes qualifiées (jusqu’à 500 francs par an)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu’à 2’000 francs par an)
- Contribution à hauteur de 80 francs par an aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact dans le monde entier, cumulable sur deux ans (80 francs en plus par an au titre de ÖKK START)
- Pour les personnes jusqu’à 18 ans: contribution supplémentaire de 180 francs par an verres de lunettes et lentilles de contact au titre de ÖKK BASE

ÖKK NATURE PLUS

Avec ÖKK NATURE PLUS, nous participons également aux coûts de diverses méthodes thérapeutiques et de remèdes naturels reconnus dans le monde entier. Cette assurance complémentaire comprend également des contributions généreuses pour les verres de lunettes et les lentilles de contact ainsi que pour les corrections de la vue au laser – aussi à l’étranger.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus en Suisse ou dans les pays limitrophes (jusqu’à 10’000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 50% aux frais d’autres traitements de médecine alternative dispensés par des personnes qualifiées en Suisse ou dans les pays limitrophes (jusqu’à 1’000 francs par an)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu’à 4’000 francs par an)
- Contribution à hauteur de 200 francs par an aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact dans le monde entier, cumulable sur deux ans (80 francs en plus par an au titre de ÖKK START)
- Pour les personnes jusqu’à 18 ans: contribution supplémentaire de 180 francs par an Verres de lunettes et lentilles de contact au titre de ÖKK BASE
- Contribution unique de 500 francs à une correction de la vue au laser en Suisse ou à l’étranger
- Contribution de 80% aux frais des traitements ambulatoires de la médecine conventionnelle dispensés par des médecins à l’étranger (jusqu’à 5’000 francs par an avec une franchise de 300 francs)

Vidéo du produit

Qu’est-ce que l’esprit grison dans ÖKK NATURE? Découvrez-le dans la vidéo.

L’assurance complémentaire pour les soins dentaires

Vous perdez le sourire lorsque vous recevez la facture des soins dentaires? Cela ne devrait pas être ainsi. Avec l’assurance complémentaire **ÖKK SMILE**, vous vous protégez contre les frais élevés qui ne sont généralement pas pris en charge par l’assurance de base. ÖKK SMILE se décline en quatre variantes et est valable pour les traitements effectués en Suisse et dans les pays limitrophes. Condition: ÖKK START ⟶ oekk.ch/smile

Vos avantages

- Participation de 100 francs par an aux frais de la prophylaxie et des examens de contrôle
- Contributions aux frais des traitements dentaires (p. ex. obturations et traitements radiculaires)
- Contributions aux frais des mesures prothétiques (p. ex. couronnes, bridges, prothèses dentaires et dents à pivot)
- Contributions aux frais des corrections des malpositions dentaires et maxillaires
- Gratuit pour les enfants jusqu’à trois ans

Vos possibilités

ÖKK SMILE se décline en quatre variantes. Vous choisissez vous-même quel doit être le montant des contributions et votre prime sera proportionnellement augmentée ou réduite.

- ÖKK SMILE 1’000: 50%, jusqu’à 1’000 francs par an
- ÖKK SMILE 1’500: 75%, jusqu’à 1’500 francs par an
- ÖKK SMILE 3’000: 75%, jusqu’à 3’000 francs par an
- ÖKK SMILE 5’000: 75%, jusqu’à 5’000 francs par an

L'assurance complémentaire pour la grossesse et la maternité

Pour beaucoup, avoir des enfants est synonyme de bonheur. Ne laissez pas les coûts élevés jouer les trouble-fêtes. Avec **ÖKK PARENTS**, vous vous protégez contre les coûts élevés qui peuvent s'accumuler avant et après la naissance. Condition: ÖKK START ⟶ oekk.ch/parents

Vos avantages

- Cours de préparation à l'accouchement et de gymnastique postnatale
- Rooming-in: passer la nuit à l'hôpital en famille
- Chambre familiale à l'hôpital
- Indemnité d'allaitement
- Aide-ménagère après l'accouchement

Assurer sa protection future

Qui sait ce que l'avenir nous réserve. Avec **ÖKK OPTION**, votre admission future dans l'une de nos assurances complémentaires est garantie, quel que soit votre état de santé. C'est vous qui décidez quand activer l'option et, partant, l'assurance complémentaire. Le droit d'option peut être exercé jusqu'à l'âge de 60 ans. Selon que vous choisissez l'OPTION 5 ou l'OPTION 10, vous pouvez passer à l'assurance souhaitée à tout moment dans un délai de cinq ou dix ans, sans risquer de devoir fournir à nouveau des informations sur votre état de santé. Une fois l'assurance activée, un délai d'attente d'un an est appliqué – vous pouvez ensuite percevoir des prestations sans réserve. Condition: ÖKK START ou son OPTION ⟶ oekk.ch/option

Vos avantages

- Réservez une couverture d'assurance spécifique pour l'avenir
- Admission garantie dans l'assurance complémentaire de votre choix
- Aucune réserve, pas de nouvel examen de santé
- Vous décidez vous-même à quel moment votre option doit être convertie en assurance complémentaire.

ÖKK OPTION est possible pour les assurances complémentaires suivantes:

- ÖKK START
- ÖKK HÔPITAL (toutes les variantes)
- ÖKK NATURE (toutes les variantes)
- ÖKK SMILE (toutes les variantes)

Pour des vacances sereines

Une bonne couverture d'assurance est un gage de sérénité – aussi en vacances. Avec l'assurance voyages **ÖKK TOURIST**, vous bénéficiez d'une protection optimale en cas d'événements imprévus pendant vos vacances. Vous pouvez composer la protection qui vous convient à partir de quatre modules au choix.⟶ oekk.ch/tourist

Vos avantages

- Une protection mondiale toute l'année
- Eviter les frais élevés à l'étranger
- Centrale d'alarme 24/7
- Pour les personnes seules et les familles
- Quatre modules pouvant être combinés les uns aux autres

Vos modules au choix

Frais de guérison

L'esprit grison vous accompagne également lors de vos voyages: ÖKK TOURIST couvre les frais des traitements d'urgence dispensés dans le monde entier dans un cabinet médical ou à l'hôpital. Cette assurance couvre également des prestations de services utiles, telles que le voyage de retour spécial pour vous et les membres de votre famille, la mise en contact avec des hôpitaux et des médecins à proximité de votre lieu de séjour ainsi que la centrale d'alarme de ÖKK joignable 24 heures sur 24 dans le monde entier et son service de traduction.

Protection juridique voyages

Protégez-vous contre les frais élevés à l'étranger. L'assurance prend en charge les éventuels frais d'avocats, d'experts et de procès occasionnés par des cas de protection juridique en dehors de la Suisse ou de la Principauté de Liechtenstein.

Frais d'annulation

Vous devez modifier votre voyage à la dernière minute? L'assurance prend en charge les frais d'annulation ou les frais supplémentaires des prestations de voyage réservées dans le monde entier si vous êtes dans l'impossibilité d'entreprendre le voyage ou si vous devez reporter votre départ pour cause de maladie ou d'accident ou si vous devez interrompre votre voyage prématurément. ÖKK TOURIST participe également aux frais supplémentaires si vous devez prolonger votre voyage.

Bagages

Vous êtes bien arrivé-e à destination, mais pas vos bagages? L'assurance prend en charge dans le monde entier les frais occasionnés par un vol, une perte ou un endommagement des bagages. Sont assurés tous les objets que vous emportez pour votre usage personnel durant le voyage. Ne sont pas assurés notamment l'argent liquide, les titres de transport, les souvenirs et les cadeaux.

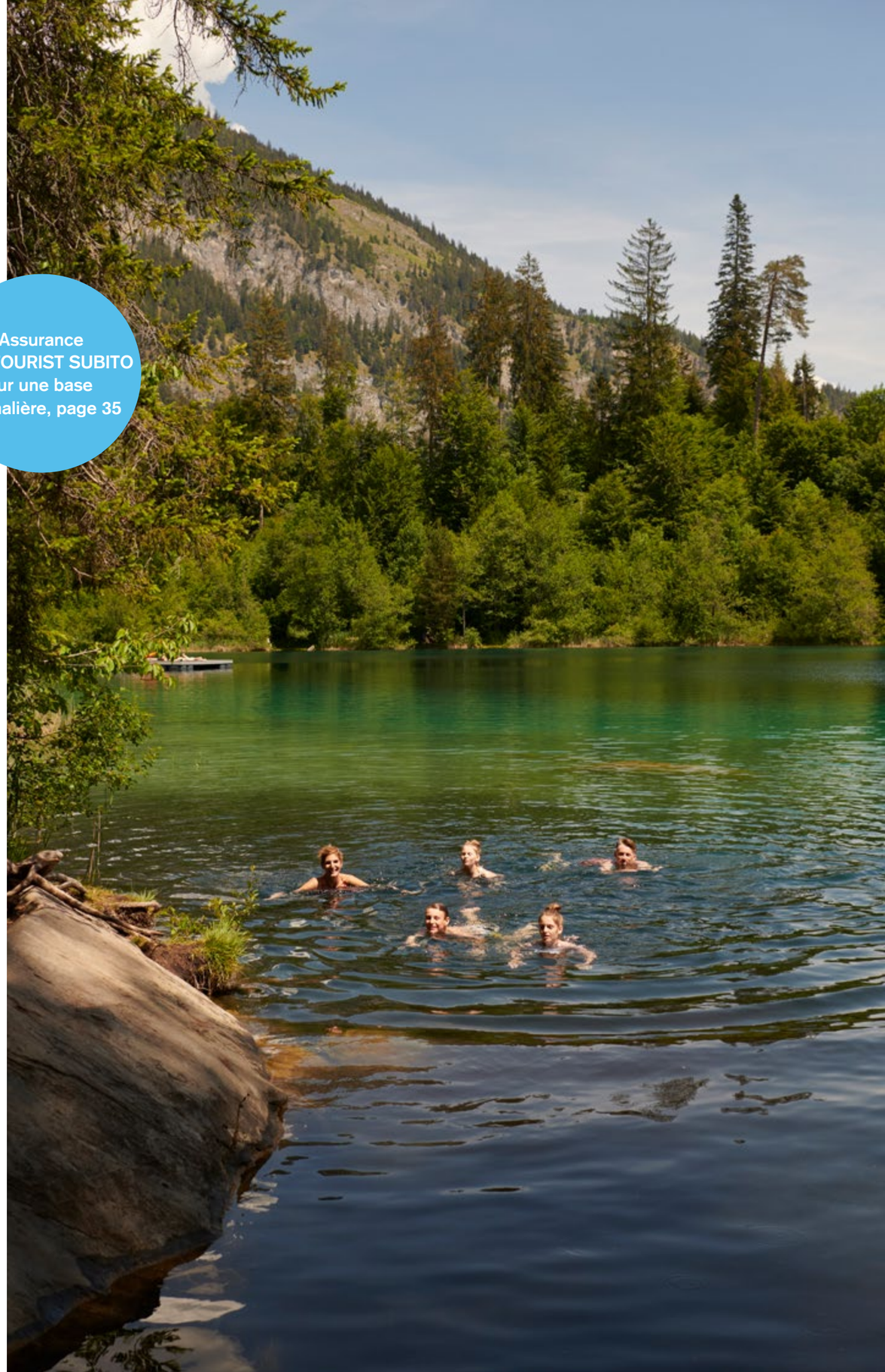

Assurance ÖKK TOURIST SUBITO sur une base journalière, page 35

Pour ceux qui se décident sur un coup de tête: la protection adéquate pour les voyages.

Assurance voyages à court terme

Avec notre assurance voyage, que vous pouvez conclure à court terme, vous bénéficiez d'une protection au moment précis où vous en avez besoin – par exemple pour une excursion improvisée le temps d'un week-end ou vos prochaines vacances au bord de la mer. Souscrivez tout simplement **ÖKK TOURIST SUBITO** en ligne sur une base journalière et prenez la route l'esprit serein.

Vos avantages

- Vous ne payez la couverture que si et aussi longtemps que vous en avez besoin
- Protection dans le monde entier
- Eviter les frais élevés à l'étranger
- Centrale d'alarme 24/7
- Pour les personnes seules et les familles
- Quatre modules pouvant être combinés les uns aux autres (voir ÖKK TOURIST, p. 32)
- Aussi possible si vous n'êtes pas (encore) au bénéfice d'une assurance chez ÖKK

→ oekk.ch/tourist-subito

Assurance vélo

Vous souhaitez vous déplacer à vélo en toute sérénité?
Choisissez le module d'assurance qui vous convient et concluez **ÖKK BIKE** en toute simplicité en ligne.

Vos avantages

- Couverture d'assurance dans le monde entier en cas de dommages consécutifs à une chute, à un vol, à une erreur de manipulation et à un acte de vandalisme
- Remboursement des frais en cas d'accident ou de panne (Suisse et Liechtenstein)
- Remboursement des frais de location d'un vélo de remplacement, et ce même à l'étranger
- A partir de 49 francs par an
- Franchise de 100 francs seulement
- Aussi possible si vous n'êtes pas (encore) au bénéfice d'une assurance chez ÖKK

→ oekk.ch/assurance-velo

La protection juridique en matière de santé

Même si vous êtes dans votre bon droit, les litiges peuvent engendrer des coûts élevés. Cela ne devrait pas être ainsi. Avec **ÖKK PROTECT,** vous bénéficiez d'une protection en cas de litiges en relation avec une atteinte à votre santé, par exemple en cas de prétentions en dommages-intérêts ou de litiges avec les compagnies d'assurance. ⟶ oekk.ch/protect

Vos avantages

- Soutien financier en cas de problèmes juridiques liés à des questions de santé
- Conseils juridiques et, si nécessaire, représentation juridique par des spécialistes
- Pour les personnes seules et les familles

La protection financière en cas d'invalidité ou de décès

On ne peut pas se protéger des coups du sort, mais des conséquences financières qu'ils peuvent entraîner. Les assurances de capital **ÖKK CAPITAL-RISQUE MALADIE** et **ÖKK CAPITAL-RISQUE ACCIDENT** vous offrent, à vous et à vos proches, une protection financière en cas d'invalidité ou de décès. ⟶ oekk.ch/capital-risque

Vos avantages

- Versement garanti du capital à vous ou à vos proches en cas d'invalidité ou de décès
- Permet de bénéficier d'une bonne assistance médicale et de financer la transformation du logement
- Peut être conclue pour le risque maladie ou accident

Une bonne protection en cas d'incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail pour des raisons de santé, il faudrait éviter que vos économies en pâtissent également. L'assurance indemnités journalières **ÖKK COMPENSA** compense la perte de revenu en cas de maladie, d'accident ou d'accouchement.⟶ ekk.ch/compensa

Vos avantages

- Protégez-vous contre les conséquences financières d'une incapacité de travail pour des raisons de santé (à partir de 25%).
- Comblez la lacune par rapport au salaire brut
- Maintenez votre niveau de vie habituel
- Pour les employés, les indépendants et les personnes sans activité lucrative

Economiser dans l'assurance complémentaire

Rabais familial

Vous tenez à votre famille comme à la prunelle de vos yeux? Nous aussi. C'est pourquoi les personnes de moins de 18 ans bénéficient chez nous d'un rabais familial de 50% sur diverses assurances complémentaires. Pour celles âgées entre 19 et 25 ans, ce rabais peut atteindre 20%.

Condition: ÖKK START ou l'une des assurances complémentaires énoncées ci-dessous

Le rabais s'applique aux assurances complémentaires suivantes:

- ÖKK HÔPITAL (toutes les variantes, sauf ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS)
- ÖKK NATURE (toutes les variantes)
- ÖKK PRÉVENTION (toutes les variantes)
- ÖKK SMILE (toutes les variantes)
- ÖKK PARENTS

→ oekk.ch/economiser-assurance-complementaire

Régler les factures de primes à l'avance

Comme dans l'assurance de base, vous pouvez économiser sur les primes de l'assurance complémentaire en les acquittant sur une base semestrielle ou annuelle. Cela réduit ainsi votre charge de travail, mais aussi la nôtre.

Pour les paiements anticipés, nous accordons les escomptes suivants:

- Paiement anticipé annuel: 1%
- Paiement anticipé semestriel: 0,5%

Changer d'assurance en quelques étapes simples

Pour vous, une assurance-maladie doit répondre à vos besoins de manière simple et sans bureaucratie? Dans ce cas, vous êtes chez nous à la bonne adresse. Ces trois étapes vous aideront à passer à ÖKK en toute simplicité.

Etape 1: conseils en personne ou en ligne

Faites-vous conseiller par nos collaborateurs dans le cadre d'un entretien personnel – chez vous ou dans l'agence ÖKK la plus proche de chez vous.
Notre assistant virtuel intégré au calculateur de primes vous aide également à composer l'offre la plus adaptée à vos besoins.

⟶ oekk.ch/calculateur-primes

Etape 2: conclusion de l'assurance

Vous pouvez conclure les assurances souhaitées par courrier postal ou directement en ligne. Si vous souscrivez des assurances complémentaires, vous devez répondre à certaines questions sur votre état de santé. Pour que nous puissions rapidement examiner votre proposition, il est important que les informations fournies soient complètes et véridiques. La confirmation d'admission définitive vous est toujours adressée par e-mail ou par voie postale.

Etape 3: résiliation de votre assurance actuelle

Ne résiliez votre assurance-maladie actuelle, notamment les assurances complémentaires, qu'après avoir reçu notre confirmation d'admission.
Nous vous ferons parvenir un formulaire de résiliation pré-imprimé. Veuillez tenir compte des différents délais de résiliation:

– Assurance complémentaire: résiliation jusqu'à fin septembre
– Assurance de base: résiliation jusqu'à fin novembre

Nous nous chargeons volontiers de résilier votre assurance actuelle.
Envoyez le formulaire de résiliation complété au plus tard deux semaines avant l'expiration du délai de résiliation à clientsprives@oekk.ch ou à l'adresse postale figurant sur le formulaire.

Satisfaction des clients – 2e rang 2023 – AmPuls – Enquête auprès des clients de caisses maladie

moneyland.ch
Caisses maladie
Note: Très bien
Satisfaction des clients 2023

myclimate neutral Drucksache
myclimate.org/01-22-605930

0800 838 000, clientsprives@oekk.ch, oekk.ch

Enregistrez-vous avec les données d'accès de myÖKK.

App Simpla: un mode de vie sain

Elle vous fait transpirer et vous invite à vous détendre, à cuisiner et à manger sainement, à prendre soin de vous et de votre santé.
Elle vous encourage à persévérer, à accumuler des points et vous récompense de temps en temps avec une petite virée shopping. Elle réunit tout cela et bien plus encore sur une seule plateforme: l'app Simpla.

⟶ Télécharger Simpla et en profiter

Télécharger dans App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

ÖKK

ÖKK1100f/10.23